

Compte rendu de la réunion d'examen conjoint sur les révisions allégées n°1,2,3 et 4 du PLUi

Etaient présents :

Communes de la CCBR :

- David BUISSET, Président de la CCBR, Maire de Longaulnay
- Mireille CAZIN, Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat, Maire de Pleugueneuc
- Catherine GUERIN, Vice-Présidente en charge des Finances et de la prospective financière, Maire de Saint-Domineuc
- Annabelle QUENTEL, conseillère déléguée en charge de la petite enfance et des services numériques, Maire de Dingé
- François BORDIN, Maire de Lourmais
- Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de Hédé-Bazouges
- Joel LE BESCO, Maire de Combours
- Loïc LE BRET, Maire de Bonnemain
- Vincent MELCION, Maire de Trévérien
- Benoît VIART, Maire de La Chapelle aux Filtzméens

Agents :

- Kevin GUEZOU, Responsable du pôle Développement local et transition écologique
- Aude MOULINET, responsable du service habitat- urbanisme
- Charlène ALIX, chargée de mission PLUi

Personnes Publiques Associées et Consultées :

- M. Fabien POTIEZ, DDTM
- Solène PERSON, PETR SCoT
- Dominique MELEC, Parc Naturel Régional
- Thibault ROUAUD, Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne
- Bruno EPP, CCI 35
- Typhaine BERTHOU, EPTB Rance,
- Pierre Adrien GUERIN, syndicat du bassin versant du Linon

Personnes excusées

La Chambre d'agriculture n'a pu être présente mais a pu faire parvenir son avis écrit (voir en annexe). Le SAGE Couesnon et le SAGE Dol de Bretagne n'ont pas pu être représentés mais ont envoyé leur avis sous forme écrite, en pièce-jointe du présent compte-rendu. Le Département, la DRAC et la SNCF se sont également excusés pour leur absence.

Le Président introduit la réunion, puis Mme la Vice-Présidente présente le cadre de cette procédure. Mme CAZIN rappelle notamment la pleine association des communes mais aussi des services de l'Etat dans la démarche de définition des différentes procédures d'évolution du PLUi. L'ensemble des procédures d'évolution du PLUi ont fait l'objet d'évaluations environnementales.

Révision allégée n°1 : Création de 4 STECAL et extension limitée d'une zone AUA

La révision allégée n°1 est présentée.

Pas de remarques particulières pour les 3 premiers STECAL proposés.

Fabien Potiez confirme l'avis favorable de la DDTM à la création de ces 3 STECAL.

Concernant la création du 4^{ème} STECAL, pour l'entreprise de travaux agricoles à la Goussais à Tinténiaç :

Pierre Adrien Guérin, du Bassin versant du Linon demande à préciser le tracé des zones humides qui pourraient potentiellement impacter ce site. La remarque est justifiée par une connaissance du secteur et de la probabilité de zones humides.

Typhaine Berthou du SAGE « Rance Frémur Baie de Baussais » confirme la potentielle zone humide sur ce secteur.

Fabien Potiez (DDTM) indique que les inventaires de zones humides ne sont pas obligatoires pour la création de Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées, mais uniquement sur les zones à urbaniser (ce qui a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi). Néanmoins la DDTM demande des relevés de zones humides sur ce secteur car le site est en « milieu potentiellement humide ».

Le Président de la CCBP souligne les difficultés que représentent les différentes contraintes qui s'imposent aux territoires. Le PLUi est censé apporter un cadre réglementaire stable, permettant aux administrés de porter des projets dans un cadre sécurisé. Toutefois, la superposition des règles et leurs fluctuations ne permettent plus à la collectivité d'apporter ces garanties.

Néanmoins l'enjeu environnemental du secteur demande une attention particulière sur la présence ou l'absence de zones humides, qui sera étudiée.

Il est par ailleurs demandé de s'assurer que le rapport de présentation sera bien à jour pour tenir compte de l'extension des STECAL.

Révision allégée n°2 : Réduction des marges de recul des voies départementales

La réduction de la marge de recul des voies départementales n'appelle pas de remarques.

La DDTM souligne que d'autres territoires ont modifié leur document d'urbanisme pour s'adapter aux nouvelles marges fixées par le Département.

Révision allégée n°3 : Réduction de la taille des dispositifs d'infiltration imposés pour toute nouvelle construction.

Il est proposé de réduire la taille des dispositifs d'infiltration : passer d'une pluie de référence de 80mm à 50mm. Le bureau d'étude chargé de l'évaluation environnementale souligne tout l'intérêt de cette évolution : la réduction de la taille augmente la probabilité d'une meilleure acceptation et réalisation des dispositifs d'infiltration.

L'avis de la Chambre d'agriculture mentionne des règles trop restrictives sur la double imposition récupérateurs d'eau/ dispositifs d'infiltration aux constructions agricoles. La Région évoque des aides financières pour ce type d'installations pour les constructions agricoles.

A l'inverse, le SAGE Couesnon et les services de l'Etat demandent à conserver une taille de dispositif en référence à une pluie de 60 mm au minimum.

Mme Berthou (SAGE Rance Frémur Baie de Baussaie) souligne les cas d'autres EPCI qui imposent des tailles bien inférieures, avec des pluies de référence de 35 mm par exemple à Vannes.

M. le Maire de Combours demande quant à lui à préciser dans le règlement que la nature des sols doit être une condition pour l'imposition de cette règle. En cas de sols argileux notamment il est proposé de ne pas imposer de dispositifs d'infiltration. Le règlement écrit du PLUi permet d'ores et déjà de répondre à cette demande en dérogeant à la règle s'il est démontré que l'infiltration est impossible.

Révision allégée n°4 : Réduction d'Espaces Boisés Classés (EBC)

Pour la réduction des EBC à La Butte d'Ille et au « Petit Margaroux », il est demandé par les services de l'Etat d'identifier les boisements déclassés en protection « Loi Paysage ».

Les réductions des Espaces Boisés Classés n'appelle pas de remarques, à l'exception de la réduction de l'EBC à Saint-Domineuc qui suscite des réactions.

Il est précisé que ce secteur avait fait l'objet d'une réduction dans la cadre d'une modification simplifiée du PLU anciennement en vigueur à Saint Domineuc en 2021. Le contrôle de légalité avait souligné que cette procédure n'était pas adaptée et avait demandé à réintégrer cet EBC. Le bureau d'étude chargé de l'élaboration du PLUi avait ensuite repris une ancienne version du PLU de Saint-Domineuc et réintégré par erreur cet EBC au plan de zonage. L'EBC se situe à moins de 15 mètres de la construction, et ne répond pas à la méthode de définition des EBC du PLUi.

Les services de l'Etat émettent un avis réservé sur cette réduction, considérant que la procédure de modification datant de 2021 était inadaptée. Néanmoins la surface concernée est très limitée, déjà déboisée et ne répond pas à la méthode du PLUi donc il est pertinent de réduire cet EBC.

M. Melec précise que les évolutions proposées lors de la réunion d'examen conjoint ne concernent pas directement la commune de Mesnil Roc'h, membre de la charte du PNR. Le Parc Naturel Régional n'émet donc pas d'avis à ce sujet.

Par ailleurs, le PLUi fera l'objet d'une mise en compatibilité avec le SCoT du Pays de Saint-Malo lors d'une procédure d'évolution ultérieure. Le SCoT étant « intégrateur », la charte du PNR est intégrée au schéma de Cohérence Territoriale. A terme le PLUi sera donc compatible avec la charte du PNR.

Service TERRITOIRES

Monsieur le Président
Communauté de Communes de
Bretagne Romantique
22, rue des Coteaux
35190 La-Chapelle-aux-Filtzméens

Rennes, le 19 mai 2026

Objet : PLUi CCBP – Révisions
allégées n°1, n°2, n°3, n°4

Dossier suivi par :

Annelise Ferré-Pellé
02 23 48 26 60 / 06 85 59 36 21
annelise.ferre@bretagne.cha
mbagri.fr

Monsieur le Président,

Vous avez invités la Chambre d'agriculture à une réunion d'examen conjoint des dossiers de 4 révisions allégées du PLUi de la Bretagne Romantique, le 21 mai prochain.

Nous vous prions de bien vouloir excuser nos services qui ne pourront être présents à cette réunion.

Vous trouverez dans ce courrier, l'avis de la Chambre d'agriculture sur chacune des procédures de révision allégée afin qu'il soit joint au compte-rendu de la réunion d'examen conjoint.

Révision allégée n°1 – création de 4 STECAL et extension limitée de la ZA Bois du Breuil :
Nous n'avons pas de remarque à formuler.

Révision allégée n°2 – réduction des marges de recul le long de routes départementales :
Nous n'avons pas de remarque à formuler.

Révision allégée n°3 – modification des règles sur les dispositifs d'infiltration :
Nous avons alerté la Communauté de communes sur les dispositions générales concernant la gestion des eaux pluviales et plus précisément sur les conséquences de la double imposition de dispositif d'infiltration et de récupération des eaux pluviales pour les constructions agricoles, qui conduisent à créer des ouvrages surdimensionnés ainsi que des surcoûts inutiles. Aucune condition particulière n'est appliquée aux constructions agricoles qui sont donc systématiquement concernées, quand les commerces et activités de services – qui se trouvent généralement dans des espaces imperméabilisés – ne sont concernés qu'au-delà de 600 m² cumulés et dans la limite de 20 m³ (50 m³ pour l'agriculture).

De plus, en élevage, les eaux de pluie ne peuvent être réutilisées que pour le lavage du matériel éventuellement. Le stockage a donc peu d'intérêt.

Nous demandons à ce que l'objet de la révision allégée n°3 soit élargi pour intégrer cette problématique.

Adresse de correspondance :
Rue Maurice Le Lannou
CS 14226
35042 Rennes Cedex

Révision allégée n°4 – réduction d'EBC et repositionnement d'une haie bocagère :
Nous n'avons pas de remarque à formuler.

02 23 48 23 23
bretagne.chambres-agriculture.fr

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président,
Loïc Guines



RE: Personnes publiques consultées - réunion d'examen conjoint sur les révisions allégées n°1 à 4 du PLUi

À partir de François-Xavier Duponcheel <francois-xavier.duponcheel@bassin-couesnon.fr>

Date Jeu 21/05/2026 14:55

À urbanisme <urbanisme@bretagneromantique.fr>; 'Accueil' <contact@couesnon-marchesdebretagne.fr>; 'Accueil' <accueil@stmalo-agglomeration.fr>; 'Amélie VINCENT' <a.vincent@stmalo-agglomeration.fr>; 'Soazig FORVEILLE' <soazig.forveille@ccdol-baiemsm.bzh>; 'Eva WILLAUME' <eva.willaume@valdille-aubigne.fr>; 'Accueil' <contact@valdille-aubigne.fr>; g.leroux@rennesmetropole.fr <g.leroux@rennesmetropole.fr>; accueil@rennesmetropole.fr <accueil@rennesmetropole.fr>; k.levrel@dinan-agglomeration.fr <k.levrel@dinan-agglomeration.fr>; contact@dinan-agglomeration.fr <contact@dinan-agglomeration.fr>; t.boulanger@dinan-agglomeration.fr <t.boulanger@dinan-agglomeration.fr>; m.eledjam@dinan-agglomeration.fr <m.eledjam@dinan-agglomeration.fr>; 'Accueil' <accueil@stmeen-montauban.fr>; 'Accueil MairieEPINIAC' <mairie.epiniac@orange.fr>; 'François-Xavier Duponcheel' <francois-xavier.duponcheel@bassin-couesnon.fr>; sylvie.le-roy@bassin-couesnon.fr <sylvie.le-roy@bassin-couesnon.fr>; 'Accueil' <coordination@eptb-rance.fr>; technique@sage-dol.fr <technique@sage-dol.fr>; 'Contact' <contact@sage-dol.fr>

Cc Aude MOULINET <a.moulinet@bretagneromantique.fr>; Kevin GUEZOU <k.guezou@bretagneromantique.fr>; 'Sylvie Le Roy' <sylvie.le-roy@bassin-couesnon.fr>

Bonjour

Nous n'allons finalement pas pouvoir être présent à cette réunion. Veuillez bien vouloir nous excuser.

Concernant la révision allégée n°3 et la pluie de référence à prendre en compte pour le dimensionnement des ouvrage de gestion des eaux pluviales à la parcelle, la CLE du SAGE Couesnon s'est positionnée en 2024 sur la règle suivante :

Infiltration d'une pluie majeure à la parcelle

- *Pour tout nouveau projet d'aménagement (construction, extension, renouvellement), les SCOT demandent aux PLU(i) l'établissement d'une règle d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle à hauteur d'une pluie de 60 mm pour chaque m² imperméabilisé, sur une emprise au sol d'au moins 20% de la surface imperméabilisée. Des dérogations au cas par cas pourront être prévues pour prendre en compte les contraintes spécifiques de certains projets.*
- *La valeur de la pluie à infiltrer pourra être modulée en cas de contraintes fortes du territoire dûment justifiées (forte densité urbaine existante, contrainte environnementale par exemple de pollution ...) sans toutefois être inférieure à la valeur de 40 mm.*

Les nouveaux projets vont venir contraindre des réseaux existants déjà saturés en période de fortes pluies. On sait que cela va être compliqué de travailler sur les bâtiments existants, il est donc important d'être ambitieux sur les nouveaux projets. **Il serait donc préférable de prendre une pluie de référence à 60 mm** (plutôt qu'à 50mm). **Il faudrait également ajouter une contrainte sur la surface minimum pour l'ouvrage d'infiltration afin de limiter les ouvrages profonds dont l'infiltration dans le sol est moins efficace.**

D'autre part, nous en profitons pour réitérer notre demande concernant **la complétude de l'inventaire bocager** sur la partie du bassin versant du Couesnon. En effet, nous observons qu'environ 15 % des haies ne sont pas recensés par le PLUi. Pour preuve l'extrait cartographique ci-dessous (photographies aériennes de 2023 au lieu-dit Transvers à Cuguen).



Exemple de haies non classées par le PLUi entourées en rouge (Haies classées dans PLUi en bleu)

François-Xavier Duponcheel

De : urbanisme <urbanisme@bretagneromantique.fr>

Envoyé : mercredi 20 mai 2026 13:08

À : Accueil <contact@couesnon-marchesdebretagne.fr>; Accueil <accueil@stmalo-agglomeration.fr>; Amélie VINCENT <a.vincent@stmalo-agglomeration.fr>; Soazig FORVEILLE (soazig.forveille@ccdol-baiemsm.bzh) <soazig.forveille@ccdol-baiemsm.bzh>; Eva WILLAUME <eva.willaume@valdille-aubigne.fr>; Accueil <contact@valdille-aubigne.fr>; g.leroux@rennesmetropole.fr; accueil@rennesmetropole.fr; k.levrel@dinan-agglomeration.fr; contact@dinan-agglomeration.fr; t.boulanger@dinan-agglomeration.fr; m.eledjam@dinan-agglomeration.fr; Accueil <accueil@stmeen-montauban.fr>; accueil@bassin-couesnon.fr; Accueil MairieEPINIAC <mairie.epiniac@orange.fr>; François-Xavier Duponcheel <francois-xavier.duponcheel@bassin-couesnon.fr>; sylvie.le-roy@bassin-couesnon.fr; Accueil <coordination@eptb-rance.fr>; technique@sage-dol.fr; Contact <contact@sage-dol.fr>; Carole Fouville <carole.fouville@eaux-et-vilaine.bzh>; contact@eaux-et-vilaine.bzh; Nathalie Oliviero <contact@bvinlin.fr>; Pierre Adrien Guerin <pa.guerin@bvinlin.fr>; Elise Derouin <e.derouin@bvinlin.fr>; couesnonaval@ccamsm.fr; Stéphanie LECALVEZ <animation@pays-stmalo.fr>; ag.rennes@onf.fr; milieux-aquatiques@eptb-rance.fr; Laëticia Citeau <laetitia.citeau@eaux-et-vilaine.bzh>; anne.lenormand@eaux-et-vilaine.bzh

Cc : Aude MOULINET <a.moulinet@bretagneromantique.fr>; Kevin GUEZOU <k.guezou@bretagneromantique.fr>

Objet : Personnes publiques consultées - réunion d'examen conjoint sur les révisions allégées n°1 à 4 du PLUi

Madame, Monsieur,

Pour rappel, la réunion d'examen conjoint sur les révisions allégées n°1 à 4 du PLUi se déroulera :

- **Le jeudi 21 mai à 15h00**
Dans l'hémicycle de la CCB, 22 rue des Coteaux 35190 La Chapelle aux Filtzméens

Vous trouverez en pièce-jointe le support de présentation détaillé (une version allégée sera présentée lors de cette réunion).

Pour rappel le contenu des procédures est consultable au lien suivant :

<https://cloud.bretagneromantique.fr/index.php/s/AXGZeZno3cPiN56>

Si vous ne pouvez pas participer à cette réunion, et que vous avez des remarques sur les révisions allégées, vous pouvez nous les faire parvenir avant cette réunion.
Le PV de cette réunion vaudra avis des personnes publiques associées et des communes.

En ce qui concerne la modification n°1 du PLUi, vous pouvez nous faire parvenir vos remarques par écrit.

Merci à vous,
Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Bien cordialement,

Le service urbanisme - habitat
02 23 16 41 44



N'attendons pas de manquer d'eau
NOS RESSOURCES SONT LIMITÉES
Économisons l'eau

Communauté de Communes Bretagne romantique
22, rue des coteaux
35190 La Chapelle aux Filtzméens
www.bretagneromantique.fr

Pensez environnement !

N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

RE: Personnes publiques consultées - réunion d'examen conjoint sur les révisions allégées n°1 à 4 du PLUi

À partir de Fabien HYACINTHE <technique@sage-dol.fr>

Date Mer 20/05/2026 14:51

À urbanisme <urbanisme@bretagneromantique.fr>; Accueil <contact@couesnon-marchesdebretagne.fr>; Accueil <accueil@stmalo-agglomeration.fr>; Amélie VINCENT <a.vincent@stmalo-agglomeration.fr>; Soazig FORVEILLE (soazig.forveille@ccdol-baiemsm.bzh) <soazig.forveille@ccdol-baiemsm.bzh>; Eva WILLAUME <eva.willaume@valdille-aubigne.fr>; Accueil <contact@valdille-aubigne.fr>; g.leroux@rennesmetropole.fr <g.leroux@rennesmetropole.fr>; accueil@rennesmetropole.fr <accueil@rennesmetropole.fr>; k.levrel@dinan-agglomeration.fr <k.levrel@dinan-agglomeration.fr>; contact@dinan-agglomeration.fr <contact@dinan-agglomeration.fr>; t.boulanger@dinan-agglomeration.fr <t.boulanger@dinan-agglomeration.fr>; m.eledjam@dinan-agglomeration.fr <m.eledjam@dinan-agglomeration.fr>; Accueil <accueil@stmeen-montauban.fr>; accueil@bassin-couesnon.fr <accueil@bassin-couesnon.fr>; Accueil MairieEPINIAC <mairie.epiniac@orange.fr>; François-Xavier Duponcheel <francois-xavier.duponcheel@bassin-couesnon.fr>; sylvie.le-roy@bassin-couesnon.fr <sylvie.le-roy@bassin-couesnon.fr>; Accueil <coordination@eptb-rance.fr>; Sage Bassins Côtiers Dol <contact@sage-dol.fr>

Cc Aude MOULINET <a.moulinet@bretagneromantique.fr>; Kevin GUEZOU <k.guezou@bretagneromantique.fr>; Elodie BOUCHER <direction@sage-dol.fr>

Bonjour à tous,

Ne pouvant venir demain (et je m'en excuse) voici quelques remarques portant sur le sujet de la réduction des dispositifs d'infiltration (les autres modifications étant principalement hors territoire SBCDol):

Le passage d'infiltration d'une pluie de 80 mm à 50 mm peut poser question.

En effet, nous passons ainsi d'un système pouvant infiltrer 4m³ pour une toiture de 50m² à 2.5m³. Le delta est grand...

Sur notre secteur, les crues de février dernier sont encore dans les esprits et nous avons eu 4 communes classées en catastrophe naturelle pour environ 40 habitations touchées.

Il s'agissait là d'une crue cinquantennale par débordement de cours d'eau. L'urbanisme amont joue bien sûr un rôle dans les apports d'eau transmis aux cours d'eau. Toutefois, la précipitation n'est pas aussi intense que celle d'une pluie d'orage estivale et il s'agit de précipitations soutenues et longues mais qu'il faut toutefois infiltrer au mieux ! Aussi, le maintien d'un process d'infiltration conséquent ne peut qu'être bénéfique.

Sur le fonctionnement du bassin versant, nous alternons des périodes de crues avec des assecs prolongés. Système qui se tend d'autant plus que la trajectoire du changement climatique nous renvoie vers des épisodes orageux plus marqués l'été et sur une période de plus grande sécheresse.

Aussi, réduire nos futures capacités d'infiltrations revient à augmenter le risque de crue éclair et réduire nos débits l'été en dehors des épisodes orageux. Le risque étant en finalité d'avoir des crues plus violentes pour les secteurs en aval (et donc des dégâts).

Enfin, par retour d'expérience sur les coulées de boues, débordements de fossés. Nous constatons actuellement divers problèmes liés aux eaux de toiture non infiltrées lors d'épisodes orageux et notamment autour de secteurs récemment bâti (depuis 50 ans). Cela s'ajoute aux effets délétères de la réduction des haies et de certaines pratiques culturelles sur les chemins de l'eau.

Les problèmes de débordements sont alors à gérer principalement par les communes et les EPCI qui doivent trouver des solutions parfois complexes. Le plus souvent placer de plus grosses buses sur les fossés, curer, rectifier, etc (ce qui accélère encore les crues en aval) car il est alors difficile de revenir parler d'infiltrer les eaux de toiture du voisin en amont (et qui n'a pas eu les dégâts) ...

Positionner un système d'infiltration conséquent dès le départ peut ainsi être bénéfique pour les usages et l'environnement en aval mais également à plus ou moins long terme pour les communes et pour l'EPCI, en local, pour éviter de retourner sur site dans quelques années suite à des problème d'inondation.

Bien cordialement

Fabien Hyacinthe

Technicien rivière et coordinateur Accord territorial des côtiers de Dol

Tél : 02.57.64.02.58 - 06.30.01.53.90

technique@sage-dol.fr



Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol)

1 avenue de la Baie

Parc d'activités Les Rolandières

35120 DOL DE BRETAGNE

Tél : 02.57.64.02.54

www.sage-dol.fr

De: urbanisme <urbanisme@bretagneromantique.fr>

Envoyé: Mercredi 20 mai 2026 13:08

À: Accueil <contact@couesnon-marchesdebretagne.fr>; Accueil <accueil@stmalo-agglomeration.fr>; Amélie VINCENT <a.vincent@stmalo-agglomeration.fr>; Soazig FORVEILLE (<soazig.forveille@ccdol-baiemsm.bzh>; <soazig.forveille@ccdol-baiemsm.bzh>; Eva WILLAUME <eva.willaume@valdille-aubigne.fr>; Accueil <contact@valdille-aubigne.fr>; g.leroux@rennesmetropole.fr <g.leroux@rennesmetropole.fr>; accueil@rennesmetropole.fr <accueil@rennesmetropole.fr>; k.levrel@dinan-agglomeration.fr <k.levrel@dinan-agglomeration.fr>; contact@dinan-agglomeration.fr <contact@dinan-agglomeration.fr>; t.boulanger@dinan-agglomeration.fr <t.boulanger@dinan-agglomeration.fr>; m.eledjam@dinan-agglomeration.fr <m.eledjam@dinan-agglomeration.fr>; Accueil <accueil@stmeen-montauban.fr>; accueil@bassin-couesnon.fr <accueil@bassin-couesnon.fr>; Accueil MairieEPINIAC <mairie.epiniac@orange.fr>; François-Xavier Duponcheel <francois-xavier.duponcheel@bassin-couesnon.fr>; sylvie.le-roy@bassin-couesnon.fr <sylvie.le-roy@bassin-couesnon.fr>; Accueil <coordination@eptb-rance.fr>; Fabien HYACINTHE <technique@sage-dol.fr>; Sage Bassins Côtiers Dol <contact@sage-dol.fr>; Carole Fouville <carole.fouville@eaux-et-vilaine.bzh>; contact@eaux-et-vilaine.bzh <contact@eaux-et-vilaine.bzh>; Nathalie Oliviero <contact@bvinon.fr>; Pierre Adrien Guerin <pa.guerin@bvinon.fr>; Elise Derouin <e.derouin@bvinon.fr>; couesnonaval@ccamsm.fr <couesnonaval@ccamsm.fr>; Stéphanie LECALVEZ <animation@pays-stmalo.fr>; ag.rennes@onf.fr <ag.rennes@onf.fr>; milieux-aquatiques@eptb-rance.fr <milieux-aquatiques@eptb-rance.fr>; Laëtitia Citeau <laetitia.citeau@eaux-et-vilaine.bzh>; anne.lenormand@eaux-et-vilaine.bzh <anne.lenormand@eaux-et-vilaine.bzh>

Cc: Aude MOULINET <a.moulinet@bretagneromantique.fr>; Kevin GUEZOU <k.guezou@bretagneromantique.fr>

Objet: Personnes publiques consultées - réunion d'examen conjoint sur les révisions allégées n°1 à 4 du PLUi

Madame, Monsieur,

Pour rappel, la réunion d'examen conjoint sur les révisions allégées n°1 à 4 du PLUi se déroulera :

- **Le jeudi 21 mai à 15h00**

Dans l'hémicycle de la CCBR, 22 rue des Coteaux 35190 La Chapelle aux Filtzméens

Vous trouverez en pièce-jointe le support de présentation détaillé (une version allégée sera présentée lors de cette réunion).

Pour rappel le contenu des procédures est consultable au lien suivant :

<https://cloud.bretagneromantique.fr/index.php/s/AXGZeZno3cPiN56>

Si vous ne pouvez pas participer à cette réunion, et que vous avez des remarques sur les révisions allégées, vous pouvez nous les faire parvenir avant cette réunion.

Le PV de cette réunion vaudra avis des personnes publiques associées et des communes.

En ce qui concerne la modification n°1 du PLUi, vous pouvez nous faire parvenir vos remarques par écrit.

Merci à vous,

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Bien cordialement,

Le service urbanisme - habitat

02 23 16 41 44



N'attendons pas de manquer d'eau
NOS RESSOURCES SONT LIMITÉES
Économisons l'eau

Communauté de Communes Bretagne romantique

22, rue des coteaux

35190 La Chapelle aux Filtzméens

www.bretagneromantique.fr

Pensez environnement !

N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire